

# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE AUBIET(32)

## PRESENTATION DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE



## UNE PROLIFERATION DE LOIS DEPUIS 2000

#### 2020 Loi ASAP :

- Modification du champ de l'évaluation environnementale dans les procédures d'élaboration ou de révision des PLU

#### 2018 Loi ELAN

- Renforcement de la modération de la consommation de l'espace

#### 2015 Loi MACRON

- Prise en compte des annexes non agricoles en zone A et N

#### 2000 et 2003 Lois SRU

 Création des PLU, SCoT et Cartes communales

#### Construire le territoire de demain

#### 2014 Loi LAAAF

Mise en place des STECAL à titre exceptionnel
Avis de la CDPENAF

#### 2010 et 2013 Loi ENE

- Gestion économe de l'espace
- Préservation de l'agriculture et de l'environnement
- Prise en compte de la TVB
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

#### 2014 Loi ALUR

- Analyse des capacités de densification et de restructuration
  - Limitation de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers
- Inventaire des capacités de stationnement



## Délibération du conseil municipal prescrivant la révision ou l'élaboration du PLU

- > Notification au préfet et aux personnes associées
- > Possibilité de surseoir à statuer
- > Ouverture de la concertation avec la population

#### Phase d'études

- > Diagnostic
- > Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- > OAP
- > Zonage
- > Règlement

#### Projet de PLU transmis pour avis

- > Aux personnes publiques associées
- > Aux communes limitrophes
- > A (aux) E.P.C.I concernée(s)

#### **Enquête publique (1 mois + 1 mois)**

Modification éventuelle du projet

## **Approbation**



## 1. Le diagnostic stratégique et l'état initial de l'environnement



**Contraintes et servitudes** 

**Démographie** 

Equilibre social de l'habitat

**Economie** 

Equipements, services, réseaux

**Economie agricole** 

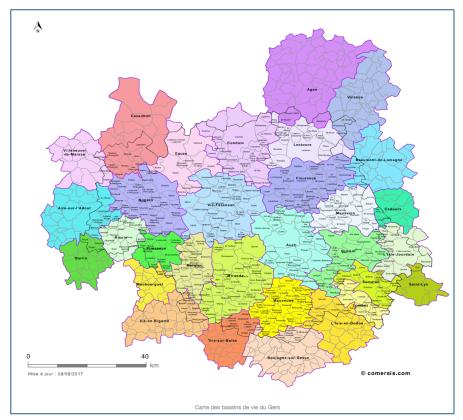
Mobilités

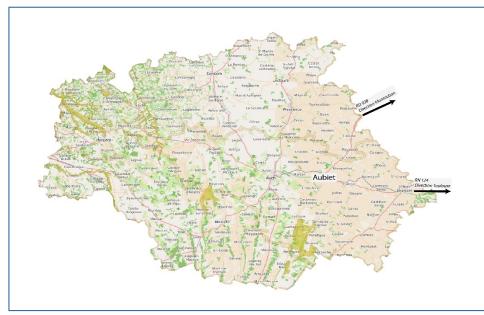
**Etat Initial de l'Environnement** 

Gestion économe de l'espace

Introduction au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)









Département du Gers, sur une superficie de 3 896 ha



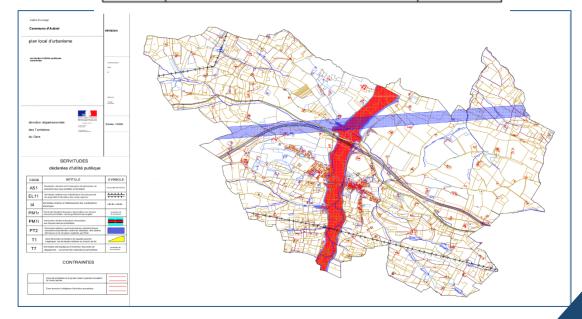
Situé dans le bassin de vie de Gimont et communauté de communes de Coteaux Arrats Gimone



Incluse dans le périmètre du SCoT de Gascogne en cours d'élaboration



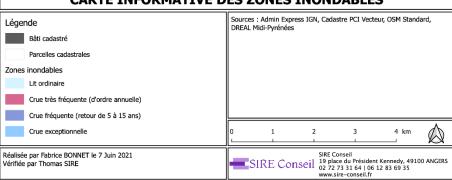
CODE	INTITULE	SYMBOLE
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Voir arrêté 2015-352-8
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express	###
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	$\longrightarrow$
PM1r	Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles: retrait gonfiement des argiles	ensemble de la commune
PM1i	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	
T1	Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	ensemble de la commune







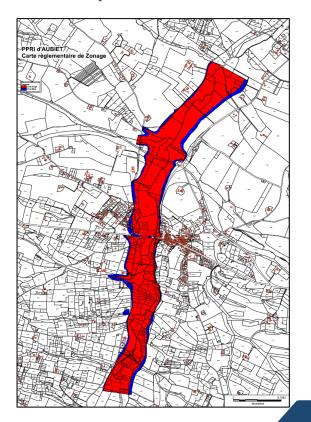
#### **CARTE INFORMATIVE DES ZONES INONDABLES**



Numéro de réunion : 2

#### **Cartographie informative des zones inondables :**

- Zones inondables uniquement dans la vallée de l'Arrats
- Pas de portée juridique (directe) pour ce CIZI contrairement au PPRi Arrats-Gimone (07/12/2011 -16/01/2001)





Objet : Diagnostic stratégique Date 15-06-2021 Lieu: AUBIET

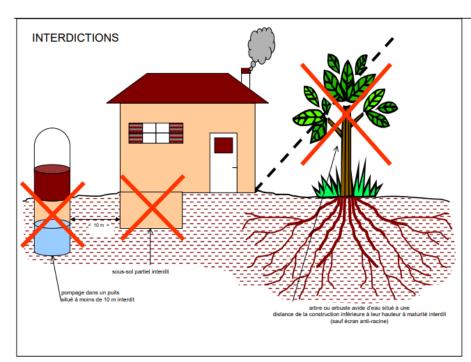
#### **RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**

Aléa fort sur la quasi-totalité de la commune

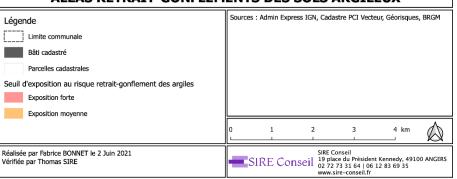
PPR RGA approuvé le 28/02/2014

Depuis la Loi ELAN (2018) et le décret d'application du 22 mai 2019:

**Obligation d'études géotechniques** 







Objet : Diagnostic stratégique

SIRE Conseil

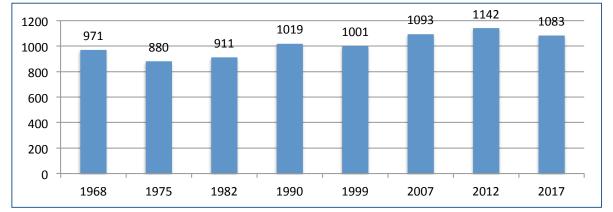
Lieu: AUBIET

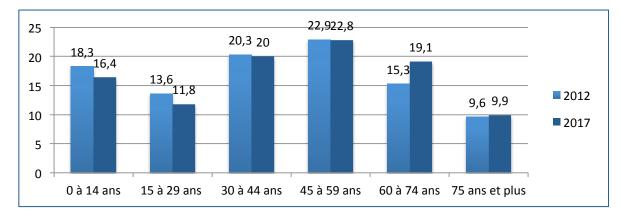
Vérifiée par Thomas SIRE

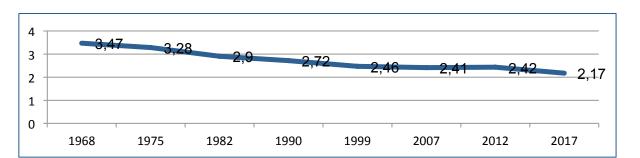
Numéro de réunion : 2

Date 15-06-2021







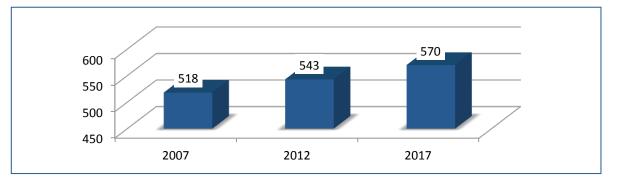


## Une évolution de la démographie en dents de scie :

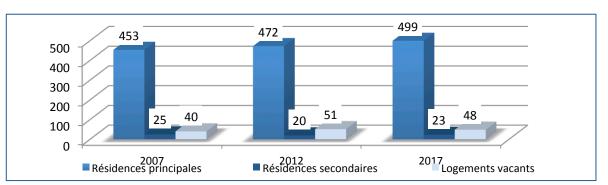
- Une population rythmée par des baisses et des augmentations depuis 1968
- A partir de 1990, augmentation de la population pour atteindre 1 142 hbts en 2012
- Nouvelle baisse entre 2012-2017
- Solde migratoire positif entre 2012-2017; solde naturel négatif (-0,8%)
- En 2017, la part de 60 ans et plus représentent 29% ; 34,6% au niveau du département
- La population âgée de moins de 30 ans représente : 27,9%

Une taille des ménages en diminution constante depuis 1968. La commune devra produire de nouveaux logements pour maintenir la population actuelle : c'est le phénomène du desserrement.

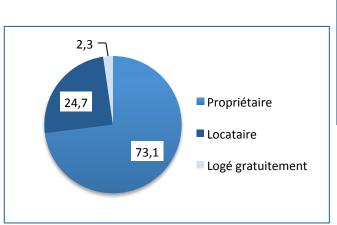


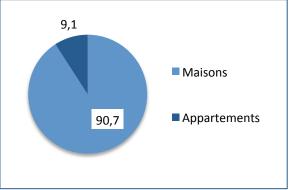


Une augmentation de 10 % du parc de logements entre 2007-2017: +52 unités



Une augmentation de 10,1 % des résidences principales
Une variation des résidences secondaires
Des logements vacants en augmentation : quelle politique de réhabilitation des logements vacants ?





Les maisons représentent 90,7%

Un taux de propriétaires relativement important : 73,1%



#### UN NOMBRE D'EMPLOIS INTÉRESSANT POUR UNE COMMUNE RURALE EN FORTE HAUSSE

	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	288	294
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	505	500
Indicateur de concentration d'emploi	56,9	58,9
Taux d'activité par les 15 ans ou plus en %	58,6	61,0

	2012	2017		
Ensemble	505	500		
Travaillent				
Dans la commune de résidence	138	117		
Dans une autre commune que la commune de résidence	367	382		



#### 500 actifs ayant un emplois sur la zone en 2017

- Un indice de concentration de l'emploi dans la moyenne par rapport aux communes environnantes
- Un nombre d'actifs en augmentation
- Une économie tournée vers le secteur de la construction, du commerce et des activités spécialisées



#### Une dépendance importante du pôle d'Auch et de Gimont et de Toulouse

- 117 personnes travaillent dans la commune de résidence
- 382 personnes travaillent en dehors de la commune
- La conséquence : l'utilisation de la voiture comme principal moyen pour se déplacer



#### **ADASEA DU GERS**









35 exploitations

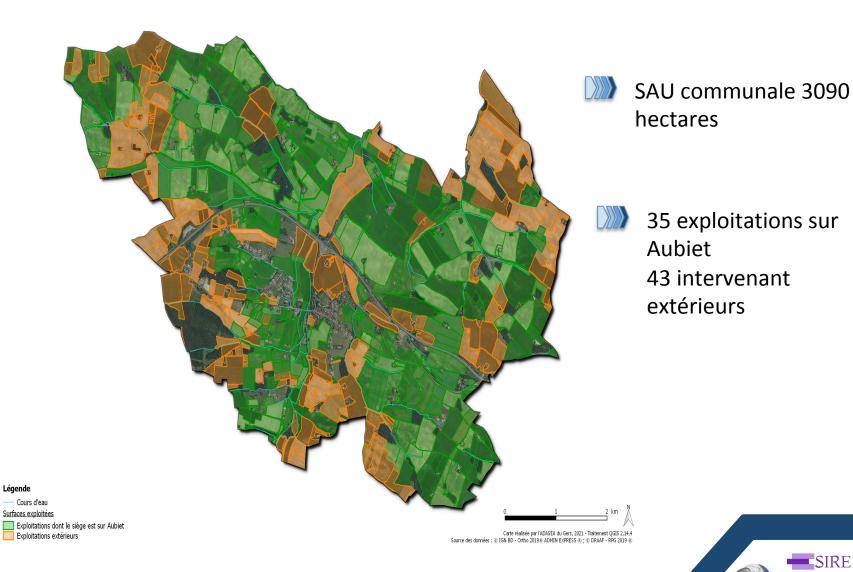
et une répartition spatiale encore satisfaisante

Avec 42% des structures dont le chef d'exploitation a 50 ans et +

43 Exploitations extérieures intervenant sur Aubiet

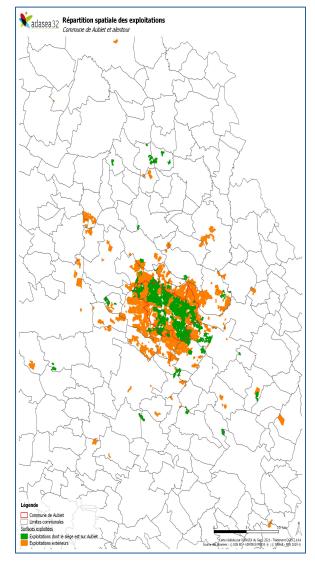


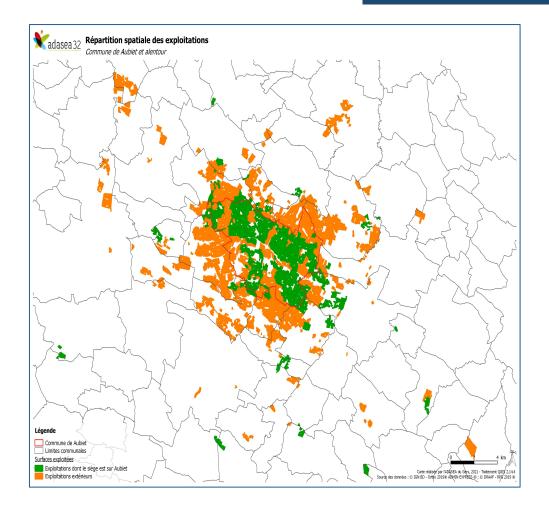
#### Répartition spatiale des exploitations Commune de Aubiet



Lieu: AUBIET







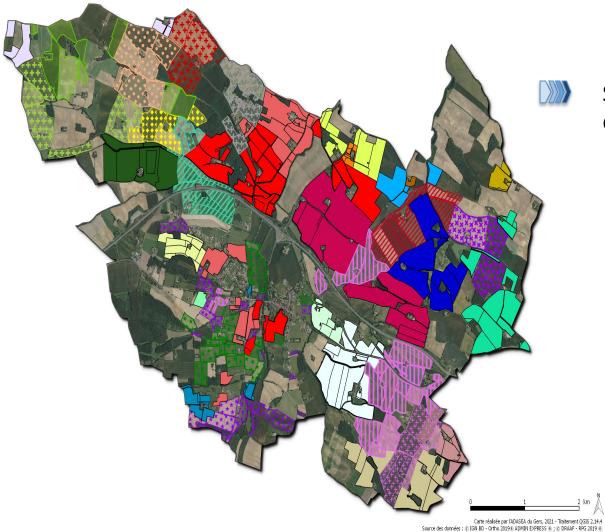


SAU moyenne des exploitations d'Aubiet 83 hectares SAU moyenne des exploitations extérieures > 110 hectares

Lieu: AUBIET



## \*\* Adasea 32 Répartition spatiale des exploitations dont le siège est sur la commune Commune de Aubiet

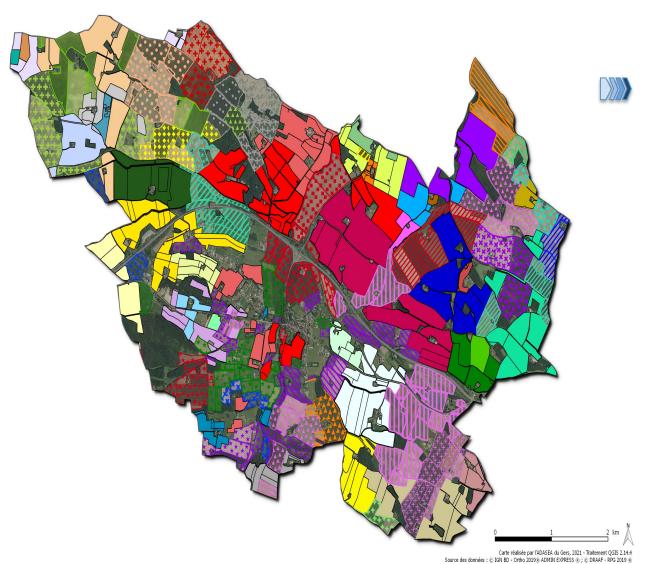


Lieu: AUBIET

SAU des exploitations d'Aubiet: 83 hectares

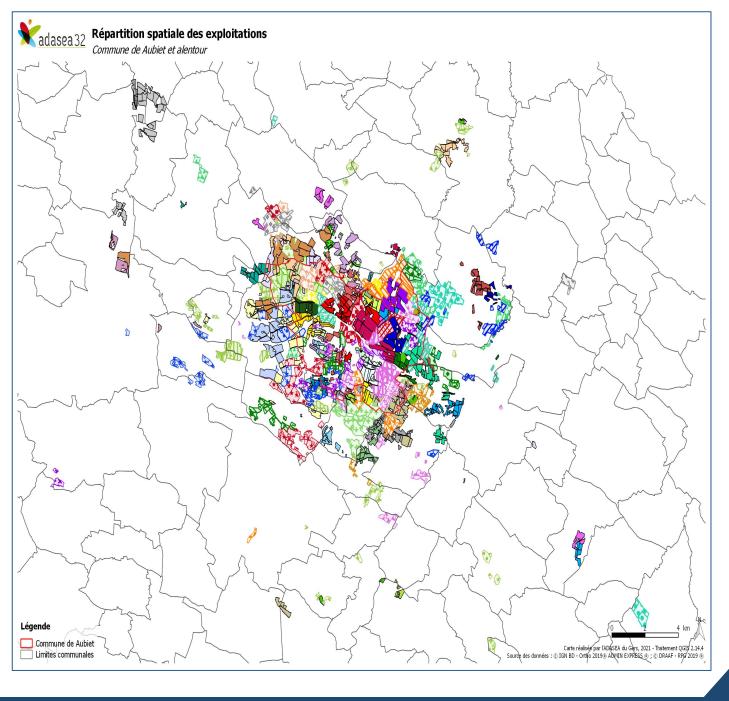


imagin'rural **Date** 15-06-2021



SAU: 3090 hectares

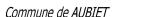


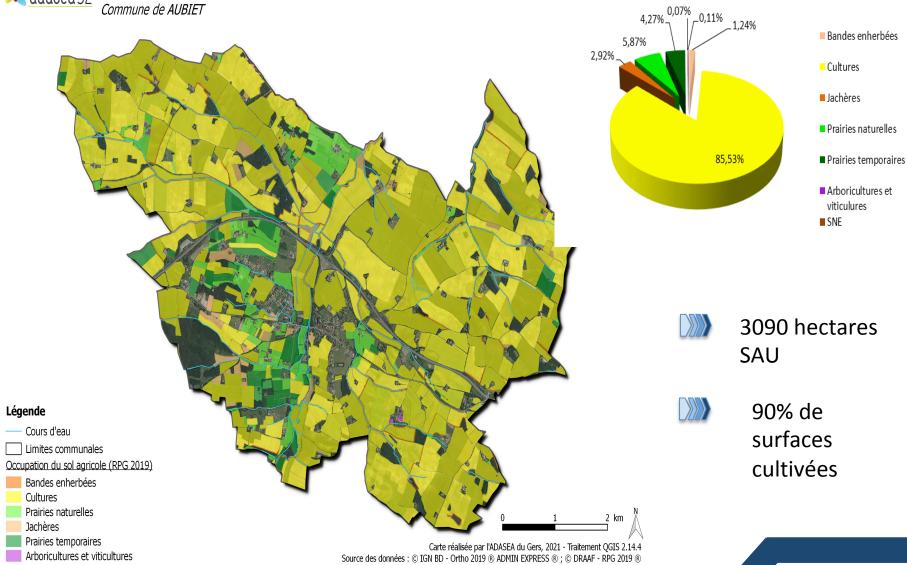




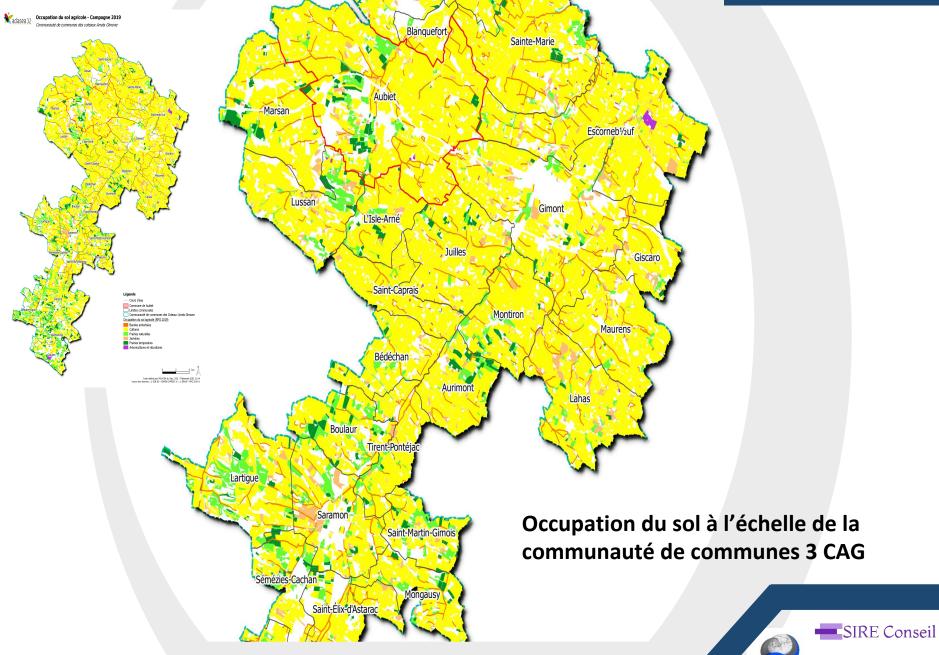


#### Occupation du sol agricole - Campagne 2019

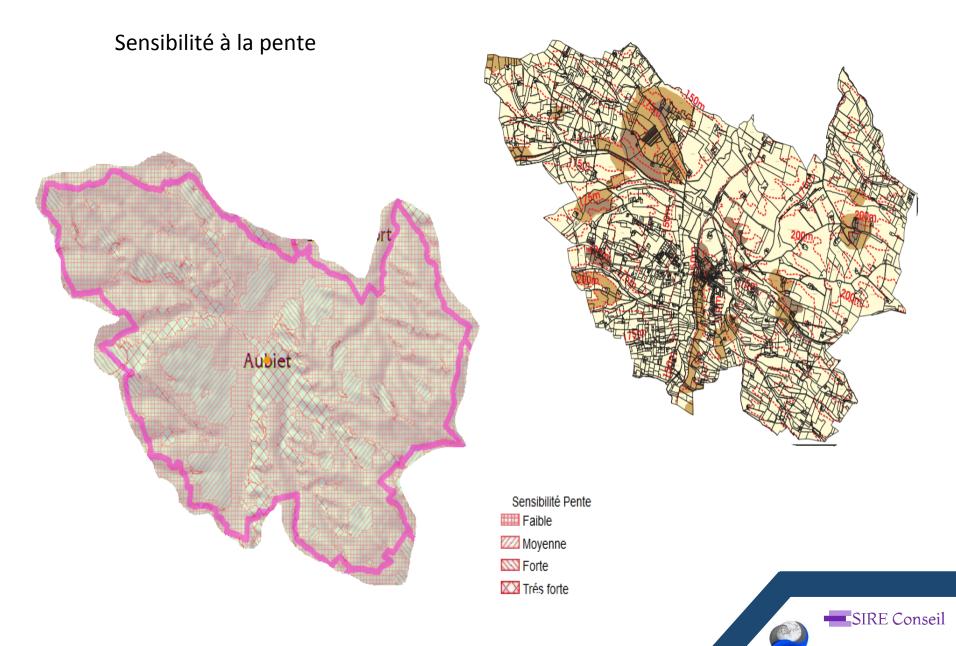








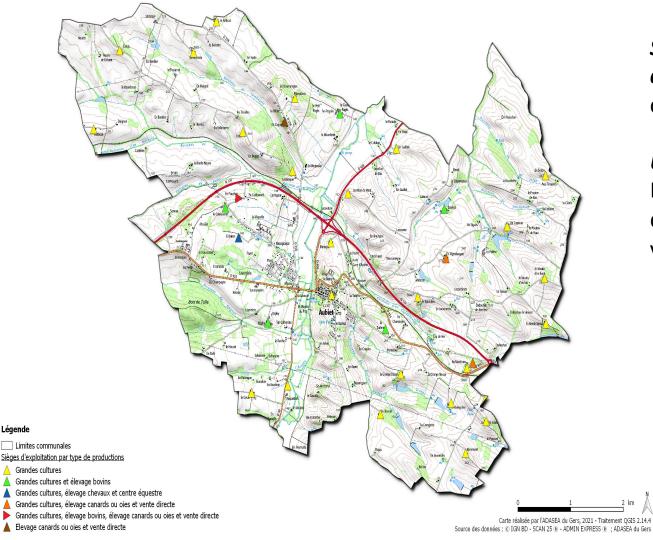
imagin'rural



URBADOC imagin'rural

#### Localisaion des sièges d'exploitation par type de productions

Commune de Aubiet



Lieu: AUBIET

Système de productions dominant: Grandes cultures

Une certaine diversité: Elevage bovins viande et diversification gavage/ vente directe

> SIRE Conseil imagin'rural



Peu d'intersection entre le bâti agricole et les autres bâtis









1975





1999



## adasea 32 Aperçu de la Trame Verte et Bleue locale par rapport au bati

Commune de AUBIET



Lieu: AUBIET





Des équipements de première nécessité : Mairie – Eglise – Cimetière, Bureau de poste, salle des fêtes, Guichet de Banque



La commune est dotée d'équipements sportifs : salle de sports, court de tennis, terrains de football et de pétanque



La commune abrite une école maternelle et primaire avec 100 élèves en 2021



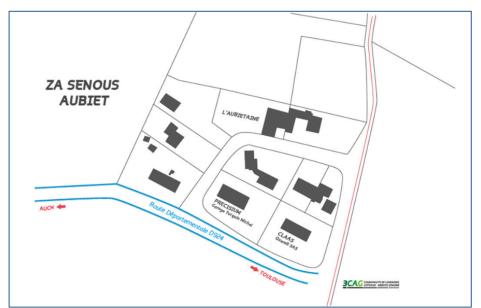
Présence d'une dynamique associative très importante qui renforce le lien social



Présence de petits commerce et de restaurants dans le centre bourg.



Présence d'une zone d'activités : ZA « A SENOUS » située à 2,5 km du centre bourg







#### Le réseau électrique

- L'ensemble des zones urbanisées est raccordé au réseau électrique



#### La défense incendie

Sur le territoire communal, la défense incendie est assurée par :

- 7 poteaux incendie
- 9 points d'eau
- 5 bâches d'eau



#### L'aménagement numérique

Au baromètre THD ZoneADSL2020, Aubiet est classée 13 543ème parmi les 31 365 villages avec une note couverture de 42.74/100.

- 10% des logements ont encore des difficultés d'accès à internet ;
- Orange, SFR, Free Mobile et Bouygues Telecom affichent des taux de couverture mobile très similaires



#### L'alimentation en eau potable

SMAEP Aubiet-Marsan assure la production, le transfert et la distribution (14 communes) Bon rendement du réseau (81,70 % en 2019)



#### L'assainissement

Assainissement collectif géré en régie 3CAG gère l'assainissement autonome



#### Les déchets

Le ramassage des ordures est géré par le SICTOM Est qui a la compétence.





#### En matière d'eau potable

Présence de périmètres de protection du captage d'eau dans l'Arrats au lieu-dit Sainte-Catherine (AP n°2015-352-8 du 18/12/2015)

Projet de périmètre de protection éloigné du captage d'eau dans l'Arrats à l'Isle-Bouzon (cf. rapport de l'hydrogéologue du 14 janvier 2013). DUP à venir

L'eau prélevée dans l'Arrats est chargée en micropolluants. Non-conformités récurrentes (pesticides)

Station de traitement ancienne

Absence de lagune et de station d'alerte

Ouvrages situés en zone inondable

→ Pas les garanties en termes de sécurisation de l'alimentation des installations de potabilisation

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable prévoit l'abandon de cette station

Aujourd'hui, pas d'autorisation préfectorale de production d'eau potable (autorisation caduque depuis 2018)

Projet de raccordement vers Auch (prélèvement dans la rivière Gers)

Nécessité de répondre à la question : la ressource disponible permettra-t-elle de répondre aux besoins induits par les choix d'urbanisation ?

SIRE Conseil imagin'rural



#### En matière d'assainissement collectif

Station d'épuration mise en service en 1988

Capacité nominale de 700 éq-hab.

Filière eau : prétraitement, décantation physique, lit bactérien

Filière boue : Lits de séchage

Réseau de collecte :

Diagnostic réseau réalisé en 2009 : eaux claires parasites

Charge entrante dans la STEP en 2019 :

80 % hydraulique 65% organique

**Fonctionnement satisfaisant** 

**Bonne exploitation** 

Les boues sont vidangées 3 fois par an et dirigées vers la plateforme de compostage de Maumusson





#### En matière d'assainissement autonome

Géré par la CCAG

Contrôles des installations neuves par la CCAG

Contrôle des installations existantes par Véolia Eau

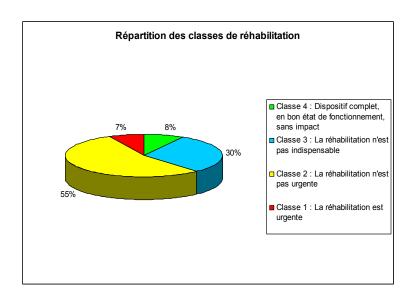
180 contrôles réalisés :

19 favorables

97 favorables sous réserve

64 défavorables dont 13 réhabilitations urgentes

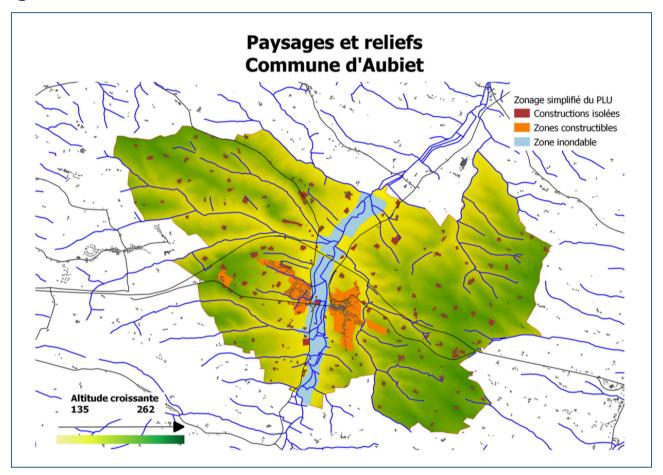
Globalement des zones défavorables à l'épuration et à l'infiltration par le sol







#### Les paysages de la commune



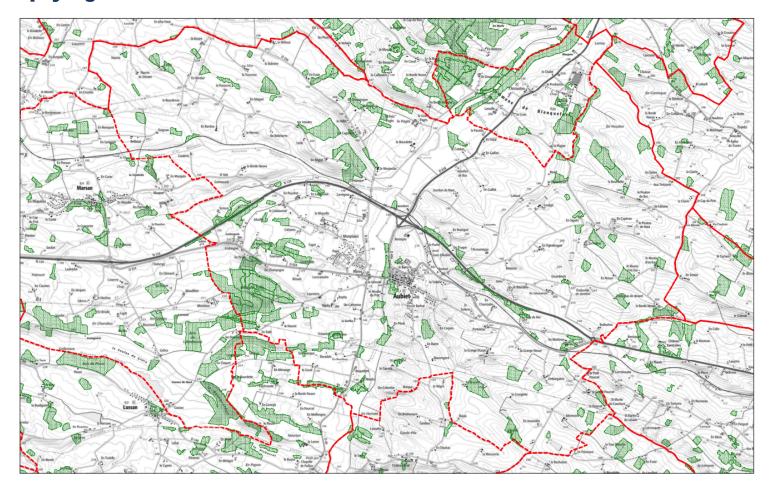
#### Le territoire paysager communal est constitué

- Un paysage agricole avec plus précisément de grandes cultures
- Un paysage urbain avec la présence de zones constructibles et de constructions isolées
- La présence d'une zone inondable qui traverse tout le territoire communal
- Un relief très accidenté caractéristique du paysage gersois.





#### Les paysages de la commune



Le territoire paysager communal est constitué d'espaces boisés à préserver





#### Le patrimoine communal

La commune d'Aubiet ne possède pas d'immeuble classé au titre de la protection des monuments historiques, toutefois, plusieurs sites archéologiques ont été découverts :

- La Toulette : bâtiment gallo-romain du Bas Empire
- Aubiet Ville: Castelnau médiéval
- La Grange Neuve : vestiges de bâtiment gallo-romain
- En Guillot : vestiges de plusieurs bâtiments gallo-romains
- A Houaré : vestiges de bâtiment gallo-romain
- A Barès /En Naudon : vestiges bâtiment gallo-romain
- A la Bordeneuve de Xaintrailles : indice de site médiéval
- Enhaouas de Devant : enceinte curvilinéaire, indice de site médiéval
- Enhaous : indice de site médiéval
- En Coulom : indice de site médiéval
- En Peterc : indice de site médiéval
- Endouhas de Derrière : enclos circulaire, indice de site protohistorique.

La commune possède également un petit patrimoine vernaculaire remarquable mais non protégé au rang duquel divers éléments attestant d'une identité rurale vivace : moulin, etc.

Présence de patrimoines vernaculaires qui témoignent du passé et de l'histoire de la commune

Enjeu : possibilité de préserver ces éléments dans le PLU : article L151-19 du code de l'urbanisme





### La morphologie urbaine





### L'organisation urbaine s'est réalisée selon trois plans :

- Un bourg organisé de façon linéaire le long de la Grande Rue
- Des extensions pavillonnaires ;
- Le mitage de l'espace agricole avec des habitations isolées synonymes de l'activité agricole ; l'urbanisation dans les hameaux



### Un centre-bourg organisé de façon linéaire le long de la Grande Rue



#### **Formes urbaines:**

- Un bâti dense
- Bâti en accroche de voirie
- De vielles constructures installées autour de l'église
- Hauteur de construction : maximum R+2
- Dominante beige en ce qui concerne l'aspect extérieur des constructions,







### **Les extensions pavillonnaires**

#### On trouve ainsi différents secteurs urbanisés :

- Le quartier de la gare : petite délimitée autour de la gare
- A Pujol et dans le lieu-dit Aux Mestres : zone d'habitat organisée autour du terrain de sports
- Au Barry et sur le chemin de Saint Taurin : petite zone urbanisée proche du centre bourg et derrière l'école
- Au Barbut et sur la route de l'isle Arné : zone d'habitat à proximité immédiate du centreancien
- Urbanisation sur la route de Toulouse à proximité du centre-bourg

#### **Formes urbaines**

- Architecture contemporaine
- Implantation pour la plupart en milieu de parcelle
- Volume plus aérée
- Hauteur de construction : pour la plupart en rez-de-chaussée.



## Le bâti rural: constitué d'une maison d'habitation et de bâtiments annexes









# Distance-temps aux principaux pôles du territoire

Communes	Distance en km	Temps
Aubiet-Auch	19,6 km	21 mn
Aubiet-Gimont	8,6 km	11 mn
Aubiet-L'Isle Jourdain	27,6 km	30 mn
Aubiet-Toulouse	61 km	1h08 mn



#### Un territoire accessible



Aubiet est située au carrefour de deux axes routiers : RN124 et la RD928

Le réseau départemental est composé :

- de la RD 928 appartenant au réseau d'intérêt régional
- De la RD40A et de la RD924 : réseau d'intérêt départemental
- De la RD40 et de la RD 256 : réseau d'intérêt cantonal.

Présence d'une voie SNCF sur le territoire qui joue un rôle de faible importance

Voiture : principal moyen de déplacement : 86,8% des travailleurs utilisent la voiture pour se déplacer

Stationnement : la commune dispose de beaucoup de places de stationnement

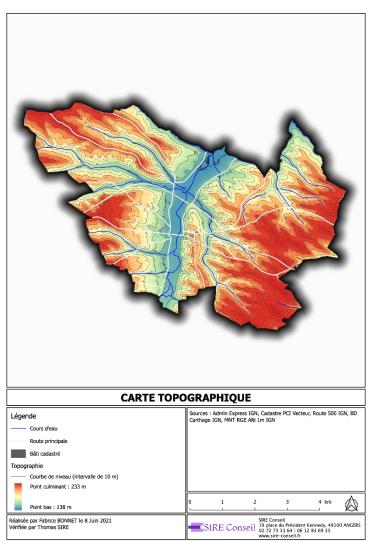


## **Topographie:**

Numéro de réunion : 2

- Commune vallonnée
- Scindée en son centre par l'Arrats
- Des coteaux asymétriques
- Point bas = 138 m (vallée de l'Arrats)
- Point culminant = 233 m (coteaux Sud-est)





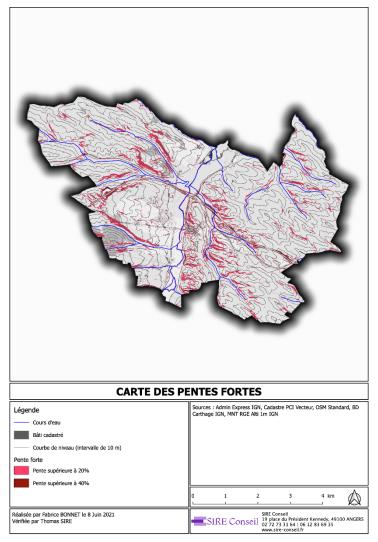


Objet : Diagnostic stratégique Lieu : AUBIET Date 15-06-2021

#### **Pentes:**

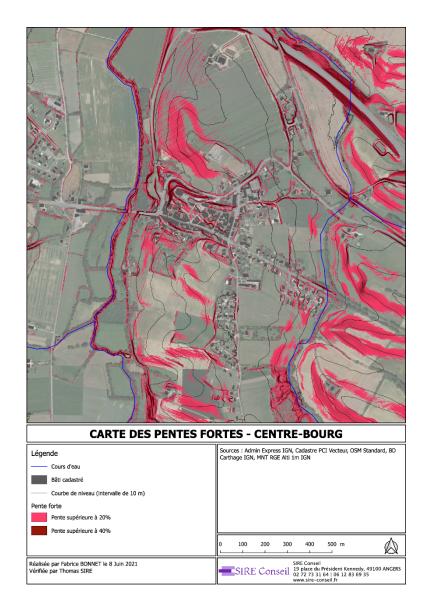
- Des pentes localement fortes
- Talus abruptes fréquents au bord des routes
- Pieds de coteaux abruptes

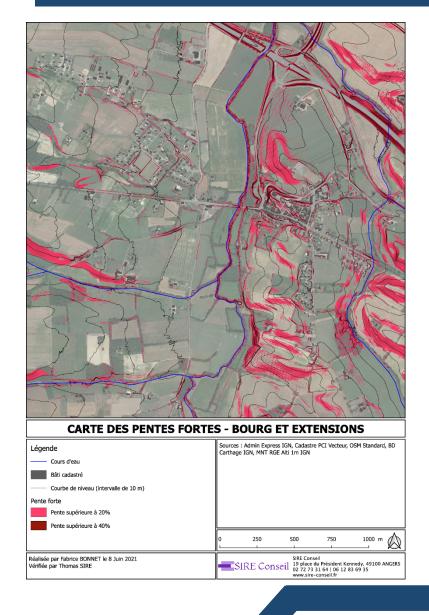






#### **CONTEXTE PHYSIQUE**



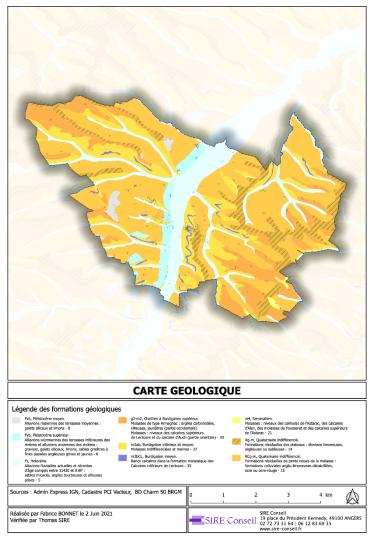




## **Géologie:**

- Deux types de formations
- Molasses (coteaux)
- Alluvions (vallées)
- Support d'une pédologie singulière :
  - Favorable à une agriculture vivrière



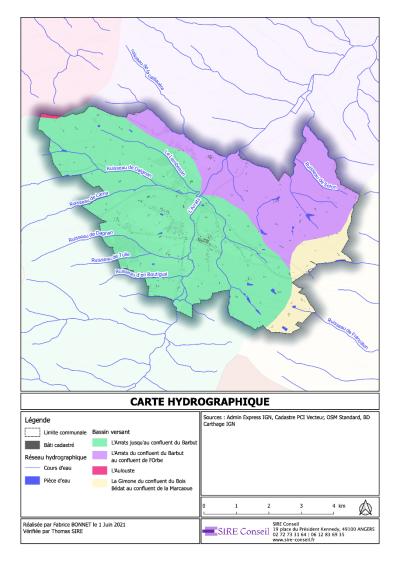




## **Hydrographie:**

- Un bassin versant majoritaire : l'Arrats
- Un grand nombre de plans d'eau et mares (77)
- Un grand nombre de cours d'eau alimentant l'Arrats :
  - Ruisseau du Barbut
  - Ruisseau d'en Siguès
  - Ruisseau de Lama
  - Ruisseau de Daignan
  - Ruisseau de la Caillauère



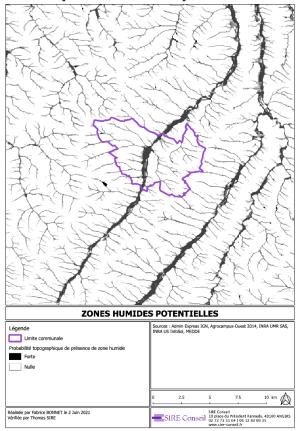


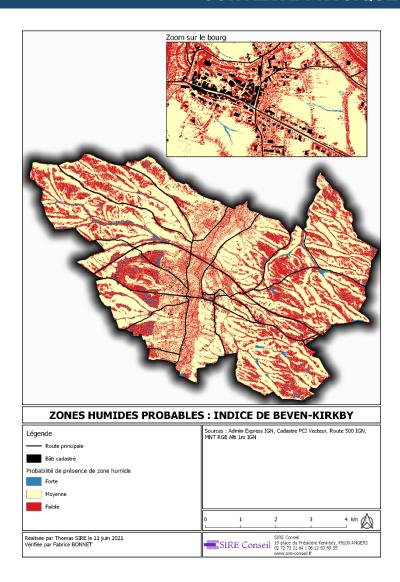


# **Zones humides potentielles:**

- Une topographie, une pédologie et un climat peu favorables à la présence de zones humides
- Modélisation INRA-Agrocampus :
  - Surtout dans les vallées (RGE Alti 50 m)
- Modélisation SIRE Conseil (Beven-Kirkby) :
  - Plus fine (RGE Alti 1 m)

Numéro de réunion : 2







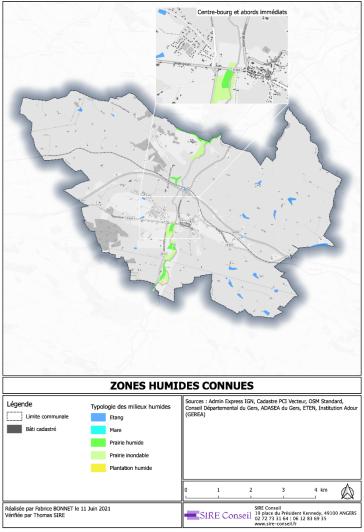
#### **Zones humides connues:**

- Un grand nombre de zones humides connues
- Plusieurs sources :

Numéro de réunion : 2

- Conseil Départemental
- ADASEA du Gers (CATZH)
- Terrain SIRE Conseil 2021







Objet : Diagnostic stratégique Lieu : AUBIET Date 15-06-2021

#### **Natura 2000:**

- Aucun site Natura 2000

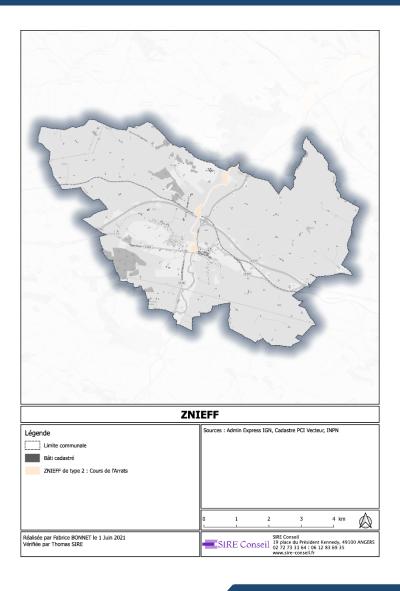
### **ZNIEFF:**

- Une ZNIEFF de type 2 : Cours de l'Arrats
- 815 ha

Numéro de réunion : 2

- La rivière, sa ripisylve et les milieux inondables
- Nombreuses prairies naturelles
- Nombreuses richesses :
  - Flore
  - Invertébrés
  - Amphibiens
  - Poissons



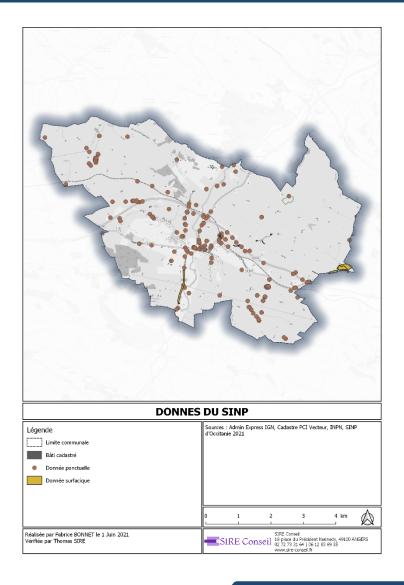




Objet : Diagnostic stratégique Lieu : AUBIET Date 15-06-2021

### **Le SINP:**

- Une commune bien connue des naturalistes
- 267 données invertébrés
  - Cuivré des marais
- 80 données mammifères
  - Genette commune, hérisson d'Europe, écureuil roux
- 21 données oiseaux
  - Milan noir, buse variable, faucon crécerelle, rossignol Philomèle
- 133 données poissons
  - Vandoise, toxostome
- 93 données reptiles-amphibiens
  - Grenouille verte, rainette méridionale, crapaud calamite, pélodyte ponctué, crapaud épineux, alyte accoucheur, triton palmé, couleuvre verte-et-jaune, triton marbré, lézard des murailles
- 138 données botaniques
  - Glaïeul des moissons





## **Occupation du sol:**

- Occupation du sol dominée par les espaces cultivés
  - Grandes cultures annuelles
- Milieux ouverts bien représentés dans le quadrant Sud-ouest
- Quelques milieux en transition
- Un taux de boisement faible (251 ha = 6,5 %)

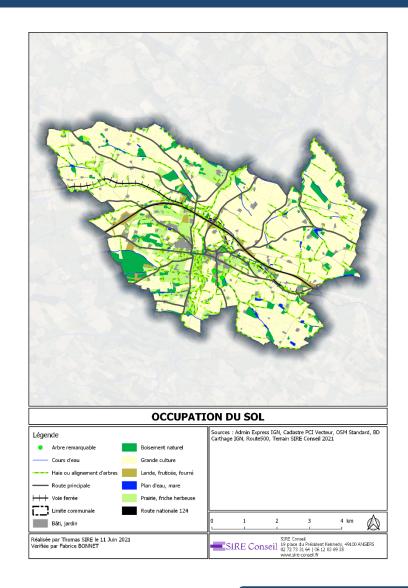






Numéro de réunion : 2

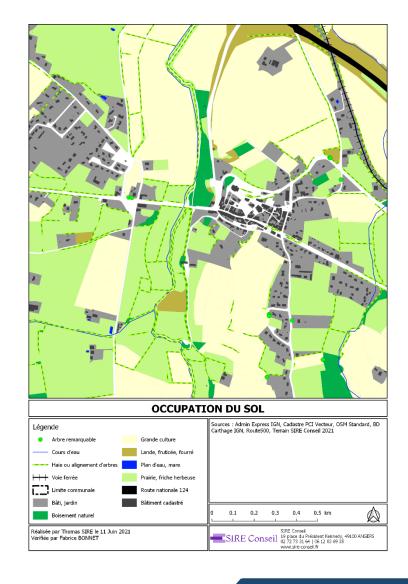












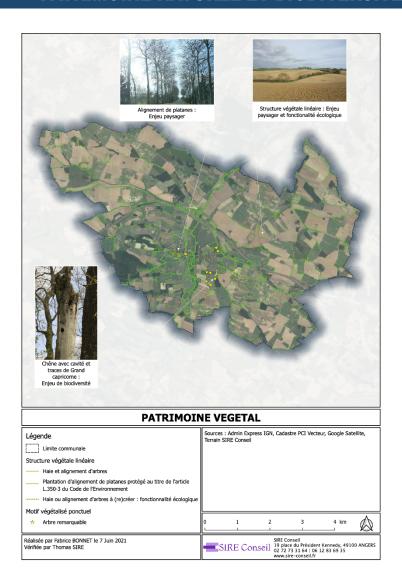


## Patrimoine végétal:

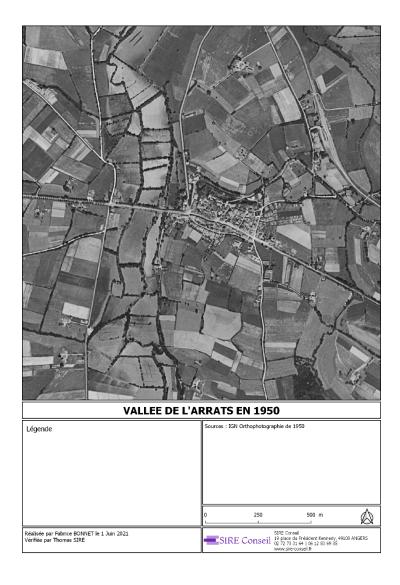
- Un grand nombre d'arbres remarquables ou en devenir
- Un réseau de haies fonctionnel mais qui reste menacé

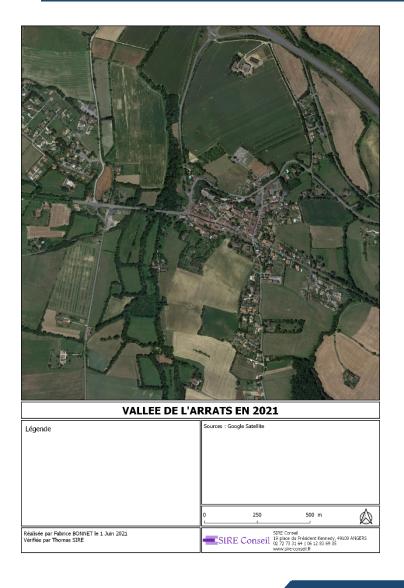








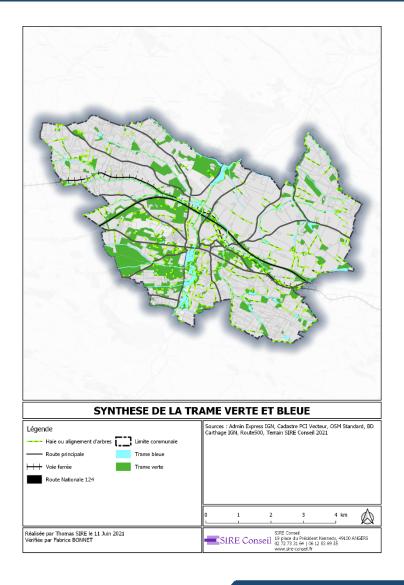






### Réseaux écologiques

- Contexte supracommunal
  - SRADDET (arrêté fin 2019)
  - SCOT (en cours)
- Règle 16 du SRADDET :
  - Préserver les zones Natura 2000
  - Préserver les espèces protégées
  - Préserver les zones humides
  - Identifier les formations arborées patrimoniales
- Des réservoirs de biodiversité (hotspots)
- Des ruptures significatives de continuité
- Reliés par des corridors écologiques
- TVB construite selon l'approche des sous-trames connectées :
  - Sous trame milieux boisée
  - Sous-trame milieux semi-ouverts
  - Sous-trame milieux ouverts
  - Sous-trame milieux aquatiques
  - Sous trame milieux humides









#### **Trame noire**

- Concept émergent
- Traduction règlementaire limitée
- Correspond aux espaces environnementaux de qualité et non pollués par la lumière la nuit
- Des milieux nocturnes très fragmentés
- Un îlot préservé au Sud des Verdalles, secteur du ruisseau de Tulle



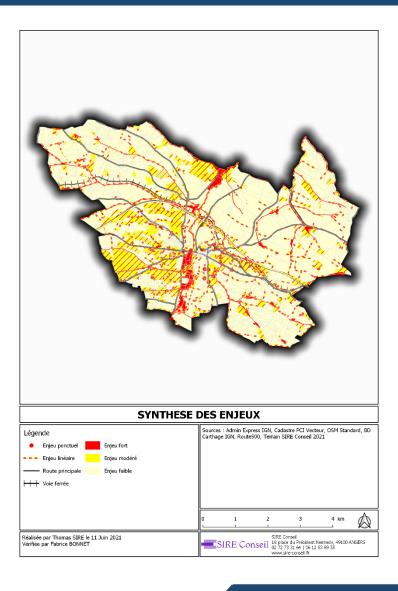




SIRE Conseil

## Synthèse des enjeux

- Outil d'aide à la décision opérationnel
- Règle 17 du SRADDET :
  - Faciliter l'application de la séquence ERC en identifiant les zones à enjeux et en régulant l'aménagement sur ces zones
- Eviter les zones rouges (enjeu règlementaire)
  - Zones humides
  - Habitats naturels patrimoniaux
  - Habitats d'espèces protégées
- Eviter les zones hachurées (enjeu de continuité)
- Modérer les aménagements sur les zones jaune
- Prioriser les aménagements sur les zones beige

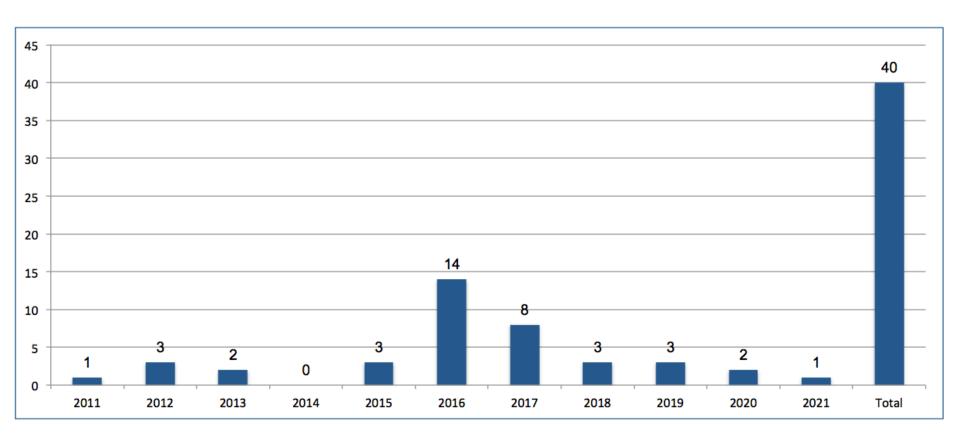






# **Evaluation de la consommation**

#### La consommation foncière à vocation d'habitat

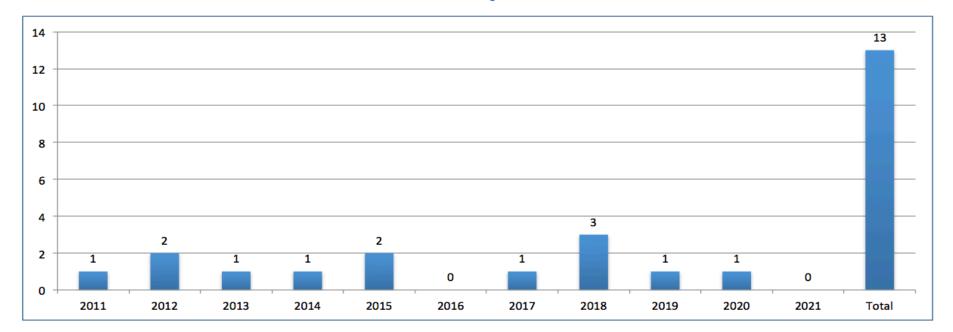






# **Evaluation de la consommation**

## La consommation foncière à vocation économique



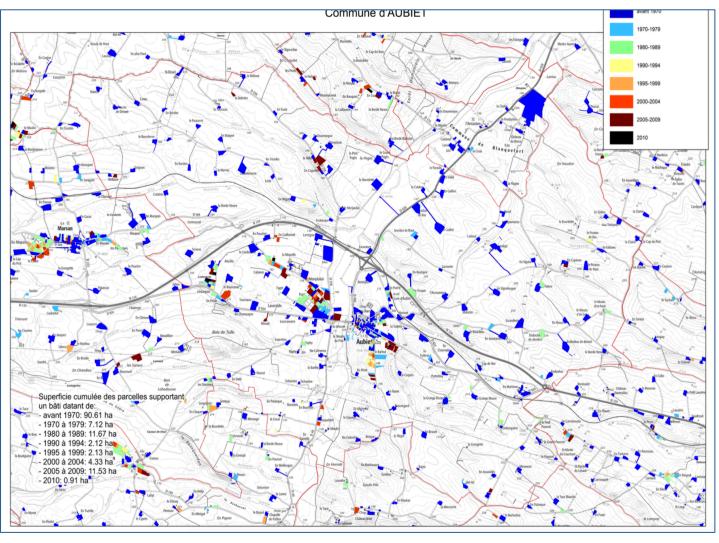
# Dynamique de construction à vocation d'habitat et économique

Nombre de lots consommés à	Superficie consommée ha	Superficie moyenne ha à
vocation d'habitat	à vocation d'habitat	vocation d'habitat
40	6,99	0,17
Nombre de lots consommés à	Superficie consommée ha	Superficie moyenne ha à
vocation économique	à vocation économique	vocation économique
13	90,03	6,92





## La consommation foncière avant 1970 jusqu'en 2010



Auparavant, la superficie cumulée des parcelles supportant un bâti est de : Avant 1970 : 90,61 ha ;

- 1970 à 1979 : 7,12 ha
- 1980 à 1989 : 11,67 ha
- 1990 à 1994 : 2,12 ha
- 1995 à 1999 : 2,12 ha
- 2000 à 2004 : 4,33 ha
- 2005 à 2009 : 11,53 ha
- 2010:0,91 ha





Zones	Surface de la zone en 2011	Constructions de 2011- 2021	Surface constructible restante (ha)
Ua	6,9 ha	4,1 ha	2,8 ha
AU	15,4 ha	2,4 ha	13 ha
Total	22,3 ha	6,5 ha	15,8 ha

La surface totale des zones à urbaniser fermée (2AU ou AU0) s'élève à 32,6 ha.

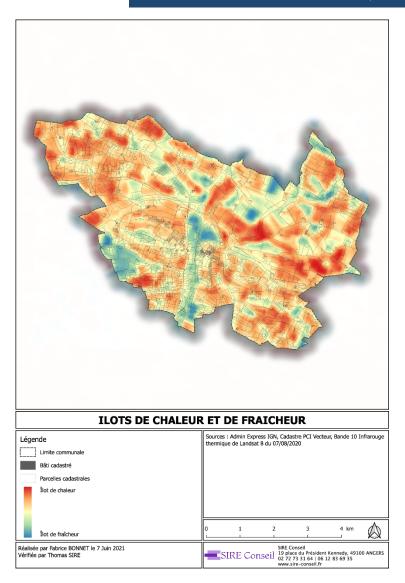
La zone 2AU n'a pas fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière au bout de 9 ans depuis sa création.

L'ensemble des zones AU0 est considérée comme zone naturelle ou agricole et ne pourra plus être ouverte à l'urbanisation sauf à engager une procédure de révision du PLU : 32, 6 ha



#### Îlots de chaleur et de fraîcheur

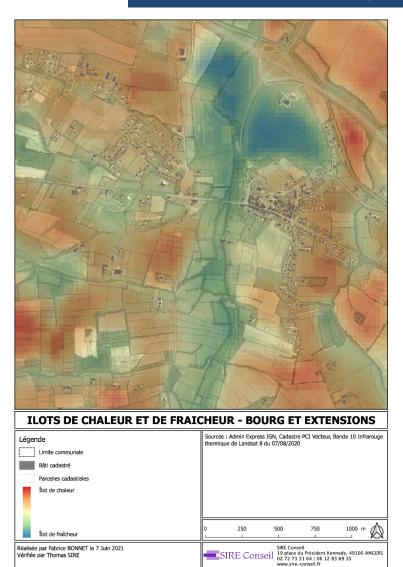
- SRADDET : développer la nature en ville, notamment par la plantation d'arbres, en particulier pour limiter le développement d'ICU
- Présence d'îlots de chaleur et de fraîcheur directement liée à l'occupation du sol :
  - Masse boisée = ?
  - Plans d'eau = ?
  - **Bourg = ?**
  - Grandes cultures = ?
  - Circuit = ?
- Quelle politique climatique ?





#### Îlots de chaleur et de fraîcheur

- SRADDET : développer la nature en ville, notamment par la plantation d'arbres, en particulier pour limiter le développement d'ICU
- Présence d'îlots de chaleur et de fraîcheur directement liée à l'occupation du sol :
  - Masse boisée = ?
  - Plans d'eau = ?
  - **Bourg = ?**
  - Grandes cultures = ?
  - Circuit = ?
- Quelle politique climatique ?





# **Avertissement:**

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables devra être défini conformément au SCoT

# **DEMOGRAPHIE – EQUIPEMENTS - SERVICE ET RESEAUX**

- Quelle population souhaite la commune pour les 10-15 ans à venir
- Quels équipements nécessaires au maintien des populations et au cadre de vie : l'offre scolaire ; les équipements sportifs ; les équipements touristiques ; les équipements publics ?

# HABITAT, LES MODES D'HABITER LES CONTRAINTES COMMUNALES

- Quels sont les besoins en matière d'offre de logements :
- Quel est le foncier disponible ?
- Quelle dynamique de construction pour les 10 prochaines années ?
- > Quels secteurs à urbaniser en priorité en fonction des réseaux et des contraintes d'inondation ?
- Quel type d'habitat, quelle densité, quel règlement de construction ?
- > Quelle possibilité de remise sur le marché de logements vacants ?

# **DEPLACEMENTS ET ACTIVITE ECONOMIQUE**

- La commune envisage-t-elle de créer des emplacements réservés pour des aires de stationnements ?
- Est-il nécessaire de créer des aires de covoiturage pour limiter le recours à l'automobile ?
- Sécurisation des déplacements : est-il nécessaire d'élargir certaines voiries pour faciliter les déplacements ?
- La commune envisage-t-elle dans les futures zones d'habitats de créer des modes de déplacements pour relier ces secteurs au centre bourg
- Quels sont les besoins en matière de développement économique et touristique ?

## PATRIMOINE PAYSAGER ET BATI

- Penser à répertorier les éléments de patrimoine vernaculaire en vue de sa préservation et en même temps du patrimoine paysager
- Penser à préserver les paysages communaux.



## **Quelques réflexions-suggestions en matière d'environnement :**

- En matière d'impact sur les sols et le paysage :
  - Eviter l'urbanisation des secteurs de pentes
  - Protéger les talus boisés
- En matière de préservation de la ressource en eau :
  - Strictement protéger les zones humides, les cours d'eau
  - Intégrer l'aptitude des sols à l'assainissement autonome
  - Intégrer la gestion du pluvial aux projets de développement
- En matière de préservation des milieux naturels :
  - Eviter l'urbanisation des secteurs présentant des enjeux de conservation écologiques non négligeables
  - Protéger les réseaux écologiques
  - Concevoir des OAP durables intégrant l'ensemble des questions environnementales
  - Protéger les haies, alignements d'arbres et arbres remarquables identifiés



#### **Complément Agricole**

- Les sites agricoles, une prise en compte spécifique ?
- Quelle stratégie pour ne pas consommer de surfaces agricoles dans le projet urbain (éviter les ilots PAC, modification du contour des ilots...) ? Des contreparties possibles ?
- Prise en compte des contraintes et aménagements parcellaires/irrigation?
- Accompagner la diversification des exploitations ?
- Une exigence de croisement des enjeux agricoles et environnementaux...



# **MERCI DE VOTRE ATTENTION**







